

Procès-verbal de création de l'Association RUGBY ECOLE DE VENDARGUES (REV)

En date du dix huit décembre deux mille douze.

Les personnes présentes, ci-dessous désignées, se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

Personnes présentes lors de l'Assemblée Générale constitutive

Emmanuelle MAZZINI
Frank VASSEUR
Richard BARRE
Florian BARRE
Alain VIDAL
Christine FELIO
Romain KABELIS

Personnes ayant donné procuration

Adrien PERLOT
Sébastien BERNARD
Mickael LAVOYE

La présidence de la séance est assurée par Monsieur Romain KABELIS, la secrétaire de séance désignée par l'Assemblée est Christine FELIO.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association.

Le Président de séance rappelle les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale constitutive, à savoir :

0. Historique et Présentation du projet

1. Création de l'association
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres du comité directeur et du bureau
4. Détermination du montant des cotisations
5. Divers

DÉLIBÉRATIONS

0. Historique et Présentation du projet

La mise en place de cette association relève de l'absence d'activité sur le territoire de la Commune malgré l'envie de ses habitants de pratiquer le rugby.

En collaboration avec la Mairie, une association de rugby loisir : les pingouins rugby club, a permis d'impulser un projet de rugby jeunes depuis la fin du mois de septembre 2012. L'objet des pingouins étant limité à l'offre d'une activité de rugby loisir sénior/vétérant et n'ayant pas de siège sur Vendargues malgré la présence de quelques vendarguois dans son effectif, cette association ne pouvait prendre en charge le projet de manière globale.

Cette activité jeunes a donc été mise en place avec le cadre juridique du service des sports de la Mairie. Celle-ci ayant eu une expansion de 350% en moins de trois mois, il a été décidé de créer une association dédiée à tous les rugby vendarguois afin de pouvoir aller plus loin et notamment :

- Prendre le relais de la Mairie pour la couverture juridique de l'activité rugby jeunes ;
- Proposer une offre d'activité plus importante notamment au regard des tranches horaires et des tranches d'âges ;
- De manière générale, assurer la pratique, la promotion et le développement du rugby ;
- Accompagner la jeunesse dans son éducation morale et physique afin de devenir un partenaire de vie au sein de la Commune.

La politique générale résultante de l'association sera quand à elle discutée une fois l'association créée.

1. Création de l'Association

À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association, dite : RUGBY ECOLE DE VENDARGUES (REV) ayant pour objet la pratique, la promotion et le développement du rugby avec siège à 2 bis boulevard Frédéric Mistral 34740 Vendargues – France

2. Adoption des statuts :

Le président de séance donne lecture des statuts. Puis ouvre le débat.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du comité directeur et du bureau :

3.1. Election du comité directeur

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le comité directeur. Il rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, le comité directeur est composé de 6 membres, élus par l'assemblée générale au scrutin majoritaire simple des membres présents.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. 6 personnes se sont portées candidates.

Les personnes ci-dessous désignées ayant candidatées ont été élues à l'unanimité des voix :

Nom/Prénom, Profession, Nationalité :

1. KABELIS Romain, Juriste, de nationalité française, domicilié au 5, rue Saint Denis 34 000 MONTPELLIER
2. VIDAL Alain, Conservateur des hypothèques honoraire, de nationalité française, domicilié au 2 bis blvd Frederic Mistral 34 740 VENDARGUES
3. FELIO Christine, Chargée de clientèle, de nationalité française, domicilié au 5, rue Jacques Yves COUSTEAU 34 740 VENDARGUES
4. BERNARD Sébastien, Responsable distribution études cliniques, de nationalité française, domicilié à Les Terrasses de Saint Cléophas, 8, rue des Cambiadours, 34070 MONTPELLIER
5. PERLOT Adrien, Avocat, de nationalité française, domicilié au 1, rue Louis Braille 34 000 MONTPELLIER

6. LAVOYE Mickaël, Sans emploi, de nationalité française, domicilié au 60, av Marcel Dassault, 34 170 CASTELNAU-LE-LEZ

Le mandat de ces administrateurs prendra fin dans les conditions fixées à l'article 7 des statuts.

3.2. Election du bureau

Le comité directeur a procédé à la désignation des membres du bureau qui ont été élus à l'unanimité des voix.

Président : Romain KABELIS, 5 rue St Denis 34000 MONTPELLIER

Trésorière : Alain VIDAL, 2 bis boulevard Frédéric Mistral 34740 VENDARGUES

Secrétaire : Christine FELIO, 5 avenue Jacques Yves Cousteau 34740 VENDARGUES

4. Cotisations

Avant de soumettre au vote le montant des cotisations, il a été convenue que celui-ci serait valable jusqu'à la prochaine assemblée générale se réunissant annuellement en juin en préparation de la rentrée de septembre.

Le paiement des cotisations vaut pour une année comptée de début septembre à fin août.

Montant des cotisations proposés :

- Membres actifs : 10 Euros
- Membres actifs (personne morale) : 50 Euros
- Membres bienfaiteurs : 20 euros.

Ces montants de cotisations ont été votés à l'unanimité.

Le comité directeur a mandat pour demander un montant moindre selon les situations particulières.

Il est prévu l'ouverture d'un compte bancaire au sein de l'établissement bancaire du village, à savoir, le crédit agricole du Languedoc par le Trésorier de l'association.

Le Président ainsi que le Trésorier auront droit de signature sur ce compte.

5. Divers

Le Président expose les éléments de la politique générale de l'association ainsi que les prochaines dates de réunion.

Ont également été discutés les éléments suivants :

- Sur les couleurs du club : beaucoup de possibilités sont évoqués (bleu et rouge, mauve et jaune, verte et noir, blanc...) mais il décidé que cette question sera évoquée avec la Mairie ainsi qu'avec les habitants du village. Cette question sera suivi par le comité directeur.
- Concernant les moyens de l'association : le bureau s'engage à démarcher des entreprises dans le but de trouver des sponsors ainsi que des membres bienfaiteurs. Une évaluation sera faite lors de la prochaine réunion.

- Il est prévu que dans le budget devra être réglée la question de la Communication de l'association notamment au regard de la nécessité d'informer l'ensemble du village et des villages environnants de la création d'une école / club de rugby et donc de créer et distribuer flyers, affiches, articles de presse...
- Concernant le blason du club, il a été décidé que celui-ci serait soumis à un concours au sein des écoles de la Commune. Cette question serait élaborée de manière plus précise par le bureau.
- Sur l'achat de maillots pour l'équipe des jeunes : Il est prévu, une fois le budget constitué, les couleurs votées et le blason retenu, de faire réaliser ces maillots pour les offrir aux jeunes en fin d'année.
- L'association souhaite s'affilier à la FFR, il est prévu que le bureau prenne contact avec les institutions et mette en place un calendrier en vue de la concrétisation de ce projet.
- Enfin, le bureau travaillera, à la recherche de créneau horaire ainsi que d'un stade de rugby pour réaliser ses activités. Il est à ce stade prévu d'envisager avec la mairie la mise en place d'une nouvelle pelouse de rugby sur l'ancien stade de foot ; de discuter avec les communes avoisinantes l'ouverture de leurs terrains ou encore de trouver un terrain afin d'y constituer un stade.

Une réunion du comité directeur est notamment prévue le 19 Mars 2013 pour étudier les objectifs énoncés de la politique générale.

Suite à la présente assemblée générale, le Président déposera les statuts en Préfecture en vue de leur publication au Journal Officiel. Les frais qui pourrait lui être demandés lors de cette démarche lui seront remboursés intégralement par l'association une fois son compte bancaire actif et approvisionné. Cette résolution est votée à l'unanimité.

Fait à Vendargues, le 18 décembre 2012

Signatures :

Le Président, Romain KABELIS

Le Secrétaire, Christine FELIO

R. KABELIS

C. FELIO